

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS403

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 28

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« d' »,

insérer le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.